

Information Presse

23 octobre 2015

Volkswagen confirme : les moteurs EA288 aux normes Euro 5 et Euro 6 ne sont pas concernés

- **Etude approfondie du problème lié aux émissions des moteurs diesel**

Volkswagen a confirmé hier que, dans l'Union Européenne, aucun "logiciel d'invalidation" aux termes de la loi n'est installé sur les véhicules équipés de moteurs EA 288 aux normes Euro 5 et Euro 6. Par conséquent, les véhicules neufs du Groupe Volkswagen vendus dans l'Union Européenne et équipés de ces moteurs respectent les exigences légales et les normes environnementales.

Volkswagen AG évalue systématiquement le problème au niveau mondial. Le Groupe s'efforce de trouver une solution globale pour respecter les normes en vigueur.

Après une évaluation approfondie, il est maintenant confirmé qu'aucun "logiciel d'invalidation" aux termes de la loi n'est installé sur les véhicules équipés de moteurs EA 288 aux normes Euro 5. Le Groupe Volkswagen avait déjà confirmé que les véhicules neufs conformes à la norme Euro 6 et vendus dans l'Union Européenne respectaient toutes les exigences légales et toutes les normes environnementales.

Les clients de Volkswagen peuvent consulter les sites Internet du Groupe tels que <https://informations.volkswagengroup.fr> et y saisir le numéro de châssis de leur véhicule pour savoir immédiatement si celui-ci est concerné ou non. Des sites similaires sont en ligne dans d'autres pays de l'UE ainsi que pour les Marques Audi, SEAT et Škoda.

La mise en œuvre des solutions techniques détaillées dans le plan de mesures avance très rapidement. Les mesures correctives sur les véhicules débiteront en janvier 2016 et seront entièrement gratuites pour les clients. Ces mesures sont en cours d'élaboration pour chacune des séries et chacun des modèles concernés. Elles seront, dans un premier temps, présentées aux autorités compétentes. Les propriétaires des véhicules concernés seront ensuite informés par Volkswagen dans les semaines et les mois à venir.